

DYNAMIQUES SPATIALES ET DÉVELOPPEMENT (DYSPADEV)



UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI
Laboratoire d'Etudes des
Dynamiques Urbaines et Régionales
(LEDUR)



DYNAMIQUES SPATIALES ET DEVELOPPEMENT (DYSPADEV)



Revue semestrielle du Laboratoire d'Etudes
des Dynamiques Urbaines et Régionales



Dépôt Légal N° 6803 du 12/08/2013, Port-Novo
ISSN 1840-7455

N° 26 décembre 2025

INDEXATIONS INTERNATIONALES

Disponible en ligne URL : <http://revueledur.net/>


The journal is indexed in:

SJIFactor.com : SJIF 2025: **5.313**

2024: 3.382

Area: [Multidisciplinary](#)

Evaluated version: online

Main title	Dynamiques Urbaines et Régionales
ISSN	1840-7455 (E)
Country	 Benin
Frequency	Biannual
License	Free for non-commercial use
Texts availability	Free

République du Bénin
UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
Dynamiques Spatiales et Développement "Dyspadev"
Revue semestrielle du Laboratoire d'Etudes
des Dynamiques Urbaines et Régionales
(LEDUR)

ISSN : 1840-7455

Dépôt Légal : N°6803 du 12/08/2013

N° 26, décembre 2025

Sommaire

Editorial	5
DOHO Bi Tcham André : Construction de l'autoroute Tiébissou-Bouaké et dynamique urbaine de Tiébissou (Centre de la Côte d'Ivoire)	6
KOUHOUNDJI Abdelkader Naboua : Valorisation des terres agricoles pour la mise en place d'un SIG d'exploitation durable à Sô-Ava (Bénin).....	23
ALLANGBA Yao Charles-Aubin, BOHOUSSOU N'guessan Séraphin : Ressources propres et autonomie financière de la Commune de Soubré (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire)	52
ASSAH Gowé Yannick Fleure, SORO Débégoun Marcelline, TOGBE Codjo Timothée : Administration locale et lutte contre l'orpaillage illégal à Sran-Bélakro dans le centre de la Côte d'Ivoire : entre règles formelles et pratiques officieuses.....	68
ALE AGBACHI Georges et ALE Charlotte Chacou : Les territoires municipaux au Bénin face à la loi n°2025-16 portant vision nationale de développement à l'horizon 2060 : entre décentralisation et démocratie, quel avenir pour les collectivités locales.....	105
BOKO Nouwêwa Patrice Maximilien ; MEHINTO DOVONOU Flore ; DABA Moussilima ; VISSIN Expédit W. ; HOUSSOU Christophe Sègbè ; BŁAŚEJCZYK Krzysztof : Ambiances bioclimatiques et perception du confort thermique chez les personnes drépanocytaires à Cotonou.....	127
IMOROU Zoukifilou, TOFFOHOSSOU Sédodé Calice, ALLAGBE Sotondji Benjamin et SEGLA Babatoundé Amédée Précieux : Dynamique de flux routiers sur l'axe Akassato-Godomey dans la Commune d'Abomey-Calavi au Sud-Bénin)	157
HOUNYE IFA TOSSI Epiphanie : Equilibre entre vie professionnelle et familiale et santé mentale des enseignants : défis et limites des stratégies d'adaptation dans la commune d'Abomey-Calavi.....	182
AZIAN Déhalé Donatien : Impacts socio-économiques et environnementaux et stratégies de gestion de la jacinthe d'eau (<i>eichhornia crassipes</i>) dans la commune des Aguégus au Bénin.....	216

HOUNZINME Sénadé Sylvie : Tendances et anomalies climatiques dans la commune d'Adjohoun au sud Bénin.....	239
AISSI Jean-Roitinos, SODJI Jean, AKOGBETO Nadine : Valorisation des sites touristiques de la commune de Lokossa : enjeux et stratégies pour un développement durable.....	253
ASSOUNI Janvier : Yarakinnin et Yéboubéri, une enclave d'insalubrité au centre-ville de Parakou.....	277
PADONOU VODOUNGNON Anignikin et BALOUBI Makodjami David : Analyse des facteurs clés affectant la mobilité urbaine à Cotonou et proposition d'une stratégie d'amélioration innovante.....	302
DAGBELOU Vinablo, Kodjo Dominique, ADEKAMBI Souleimane Adeyemi, YABI Jacob Afouda : Analyse du consentement à payer des consommateurs face à la production et à la gestion des déchets plastiques (solides) dans la ville de Parakou.....	337
MEVO GUEZO KEDOWIDE Conchita, DJAOUGA Mama², TENTE Brice, VIGNINOU Toussaint : Analyse comparée de détermination de volume de tas de sable dragué au moyen de la télédétection et de la topométrie sur le site de Djondji dans la commune d'Ouidah.....	355
ASSABA Hogouyom Martin : Variabilité climatique dans le bassin versant du fleuve Mono à l'exutoire d'Athiémé au Bénin (Afrique de l'ouest).....	380

Toute correspondance (suggestions ou projets d'articles) à la Revue semestrielle Dyspadev doit être adressée au Comité de Rédaction :

Laboratoire d'Etudes des Dynamiques Urbaines et Régionales,

BP : 787 Abomey-Calavi, E-mail : labodure@yahoo.fr

République du Bénin

Toute reproduction, même partielle de cette revue est rigoureusement interdite. Une copie ou reproduction par quelque procédé que ce soit, photographie, microfilm, bande magnétique, disque ou autre, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la protection du droit d'auteur en République du Bénin

Directeur de publication

Professeur Benoît N'BESSA

Rédacteur en Chef

Professeur Toussaint VIGNINOU

Rédacteur en Chef Adjoint

Professeur Antoine-Yves TOHOZIN

Comité de Rédaction :

Prs, Expédit VISSIN, Ibouaïma YABI, Toussaint VIGNINOU, Aboubakar KISSIRA, Ismaïla TOKO, Rogatien TOSSOU Benjamin ALLAGBE, Dr (MC) David BALOUBI,

Comité Scientifique

Prs Bonaventure MENGHO (Université de Brazzaville), Michel BOKO, Benoît N'BESSA, Brice SINSIN, Flavien GBETO, Jérôme ALLOKO-N'GUESSAN (Université de Cocodi), Yollande OFOUEME-BERTON (Université de Brazzaville), Sylvain ANIGNIKIN, Euloge AGBOSSOU, Christophe S. HOUSSOU, Gabriel N'YASSOGBO (Université de Lomé), Gauthier BIAOU, Odile DOSSOU-GUEDEGBE, Léon Bani BIO BIGOU, Antoine-Yves TOHOZIN

Editorial

Cher lecteur

Cette revue « Dynamiques Spatiales et Développement » se veut une revue scientifique pluridisciplinaire. Elle est à la disposition des chercheurs de diverses catégories et branches pour la publication de leurs travaux scientifiques en géographie, histoire, sociologie, agronomie, économie, etc. C'est dans ce souci que la revue est intitulée « Dynamiques Spatiales et Développement "Dyspadev" ». Les articles à publier doivent répondre aux normes scientifiques par la clarté de la thématique, la problématique, la méthodologie, la rigueur de l'analyse et de la pertinence des résultats.

Cette revue est supervisée par un comité scientifique composé de professeurs des Universités, de maîtres de conférences (nationaux et internationaux). Sa périodicité est semestrielle avec la possibilité de deux numéros (2) dans l'année (un numéro en juin et un autre en décembre) suivant l'importance et la qualité des articles disponibles. Le comité de rédaction souhaite votre collaboration et votre soutien.

Le Directeur de publication

**Benoît N'BESSA,
Professeur émérite**

Laboratoire d'Etudes des Dynamiques Urbaines et
Régionales (LEDUR)

Département de Géographie et Aménagement du
Territoire (DGAT)

Faculté des Lettres, Arts et sciences Humaines (FLASH)
Université d'Abomey-Calavi (UAC-Bénin)

RESSOURCES PROPRES ET AUTONOMIE FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE SOUBRÉ (SUD-OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE)

**ALLANGBA Yao Charles-Aubin, BOHOUSSOU
N'guessan Séraphin**

*Doctorant, Université Alassane Ouattara / Labo VST,
charlesaubinallangbam7@gmail.com, 0747642938*

*Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara / Labo VST,
bohounse@yahoo.fr, 0505483129*

Résumé

La politique de décentralisation a véritablement démarré en Côte d'Ivoire au cours de la période 1980-1995. Bien que renforcée et encadrée par la loi n°2020-885 du 21 octobre 2020 portant régime financier des collectivités territoriales et districts autonomes, cette politique souffre d'insuffisances.

La méthodologie adoptée repose d'abord sur la recherche documentaire et ensuite, sur les enquêtes de terrain.

Le traitement des données collectées à cet effet, révèle que les ressources de la commune proviennent à 65% des fonds transférés par l'État contre 35% pour les recettes propres. Cette dépendance de la commune aux ressources de l'État est liée à une assiette fiscale mal maîtrisée, ce qui limite les investissements.

Mots-clés : Soubré, ressources communales, autonomie financière, commune

Abstract

The decentralization policy truly began in Côte d'Ivoire between 1980 and 1995. Although strengthened and regulated by Law No. 2020-885 of October 21, 2020, concerning the financial system of local authorities and autonomous districts, this policy suffers from shortcomings, particularly in Soubré.

The methodology adopted is based first on documentary research and then on field surveys.

The analysis of the data collected for this purpose reveals that 65% of the municipality's resources come from funds transferred by the State, compared to 35% from its own funds. This dependence of the municipality on State resources is linked to a poorly managed tax base, which limits investment.

Keywords : Soubré, municipal resources, financial autonomy, municipality

Introduction

Envisagée dès 1960 par l'article 68 de la constitution de la première République, la décentralisation a été véritablement amorcée en 1980 à travers la loi n°80-1180 du 17 octobre 1980 relative à l'organisation municipale. À cet effet, l'État a mis en place en 1992 les Fonds d'Investissement et d'Aménagement Urbain (FIAU). Les FIAU ont été institués dans le but de réduire les disparités d'équipement (G. B. Zahibo, 1999, p. 14). La politique de décentralisation a été renforcée par l'Etat avec l'adoption

de la loi n°2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition des compétences aux collectivités territoriales. Soubré est successivement Chef-lieu de commune suite à la loi n°85-1985 du 17 octobre 1985 portant création de 98 nouvelles communes en Côte d'Ivoire, avant d'être érigée en Chef-lieu de département par le décret 86-1021 du 24 septembre 1986 portant réorganisation territoriale des départements. Elle a été ensuite par décret n°2011-263 du 28 septembre 2011, portant organisation du territoire national en districts et en régions, érigée en Chef-lieu de la région de la Nawa suite à la suppression des départements comme entités décentralisées.

En outre, les autorités municipales sont autorisées à prélever des taxes sur toute l'étendue de leur territoire en vertu de la loi n°2020-885 du 21 octobre 2020 portant régime financier des collectivités territoriales et districts autonomes. Toutefois, malgré les compétences financières dévolues à la collectivité et les énormes potentialités que regorge la commune, telles que les ressources forestières, agricoles, halieutiques et l'écotourisme, les autorités municipales peinent à amorcer le développement local en raison d'une dépendance financière liée à l'insuffisance de ressources propres. Tel est le problème soulevé par cette étude. De ce problème découle la question centrale suivante : Comment l'insuffisance des ressources propres influence-t-elle l'autonomie financière de la commune de Soubré ? Pour répondre à la question centrale, il importe de poser les questions subsidiaires suivantes :

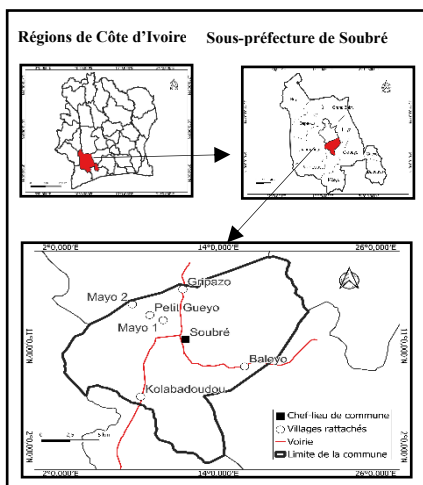
- Quel est l'état des lieux des ressources propres collectées par les services municipaux ?
- Quels sont les impacts de la faiblesse des recettes propres sur l'autonomie financière de la commune de Soubré ?

L'objectif de cette production scientifique est d'analyser les effets de la faiblesse des recettes propres sur l'autonomie financière de la commune. Pour y parvenir, outre l'introduction, le travail s'appuie successivement sur une méthodologie de recherche, des résultats, une discussion et une conclusion.

1. Méthodologie de recherche

1.1 Présentation de l'espace d'étude

La commune de Soubré est située au sud-ouest du pays, à 380 km d'Abidjan. Elle est limitée au nord par Buyo, au sud par Méagui, à l'est par Guéyo et à l'ouest par le parc national de Taï. Les principaux villages rattachés à la commune de Soubré sont Gripazo, Petit Guéyo, Mayo 1 et 2, Kolabadougou et Baleyo (carte 1).



Carte 1 : Présentation de la commune de Soubré

Source : CNTIG, 2013 Auteur : ALLANGBA Y. Charles

La commune de Soubré couvre une superficie de 148 km² (Mairie, 2022) pour une population de 120 000 habitants (Anstat, 2021). La densité de population s'élève donc à 811 habitants/km².

1.2 Matériels et méthodes de collecte des données

Dans le cadre de cet article, la collecte de données s'est effectuée à travers la recherche documentaire, l'observation sur le terrain et les entretiens. La recherche documentaire a consisté à l'exploitation d'ouvrages méthodologiques, des thèses et mémoires, des articles scientifiques, des documents administratifs et statistiques. Tout ceci a été possible grâce aux moteurs de recherche et à la bibliothèque numérique de l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire. Elle a aussi permis d'obtenir des informations issues des documents de la Mairie comme les comptes administratifs, les programmes triennaux et les rapports d'exécution des budgets.

Quant à l'observation directe, elle s'est faite à travers des visites de terrain dans les locaux du service financier, sur les lieux de commerces et services. Elle a servi de cadre pour collecter des informations sur le terrain dans le but de vérifier celles issues de la fouille documentaire. Cette investigation a également mis en exergue les comportements des acteurs et les modes de gestion des ressources.

Au niveau des entretiens, ils ont eu pour cibles, le chef du service financier et comptable, le chef des agents de recouvrement et collecteurs de la Mairie de Soubré. Les échanges avec le premier avaient trait aux recettes propres, aux taux de recouvrement des ressources propres et aux subventions de l'État. Quant au chef des agents de

recouvrement, les échanges ont porté sur les conditions de travail et les difficultés rencontrées dans la mobilisation des ressources.

1.3. Outils de traitement des données

Les données recueillies lors des enquêtes ont été traitées sous forme cartographique, graphique, statistique, analytique et textuel avec des logiciels appropriés comme Word 2016, Excel 2016 et QGIS 3.14.

Les résultats issus de ce traitement se subdivisent en deux parties. La première partie vise à faire l'état des lieux des ressources propres collectées par les services municipaux tandis que la seconde partie a pour but d'analyser les impacts de la faiblesse de celles-ci sur l'autonomie financière de la commune de Soubré.

2. Résultats

2.1 Assiette fiscale étroite en dépit des efforts de recouvrement des ressources propres

L'article 58 de la loi n°2020-885 du 21 octobre 2020 portant régime financier des collectivités territoriales et des districts autonomes souligne que les ressources propres sont constituées des taxes de toutes natures autorisées par la loi, des redevances pour services rendus, des produits du domaine, des produits financiers, des dons et legs ainsi que le produit des impôts reversés aux collectivités territoriales. Ainsi, les collectivités ont pour compétence de recouvrer ces ressources afin d'assurer leurs dépenses. Néanmoins, bien que les recouvrements soient importants, ils ne financent qu'une faible partie des dépenses. Ainsi, il importe de mettre en lumière, la faible

contribution des ressources propres au financement des dépenses sans toutefois passer sous silence les efforts de recouvrement des autorités municipales.

2.1.1 Efforts remarquables de recouvrement mais en deçà des prévisions municipales

Les autorités municipales ont déployé des efforts considérables dans le but d'atteindre les objectifs de recouvrement. Cela se vérifie par des taux de recouvrement qui se situe en moyenne autour de 97%. Toutefois, les taux d'exécution des collectes de fonds restent en deçà de 100% et varient d'une année à une autre. La figure 1 atteste cette variation.

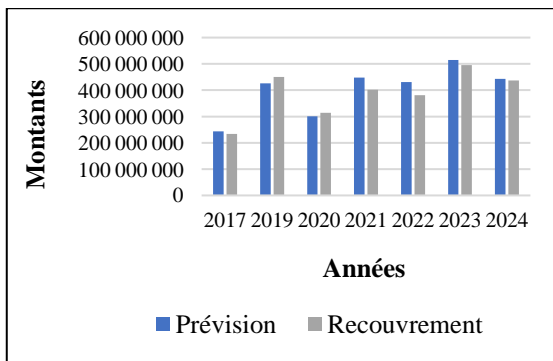


Figure 1 : Ressources propres recouvrées par la Commune de Soubré de 2017 à 2024

Source : Service financier de la Commune, 2025

Il ressort de l'analyse de la figure 1 que les recettes recouvrées par les services municipaux sont assez importantes mais restent inférieures aux prévisions budgétaires, à l'exception des années 2019 et 2020. En 2017, sur une estimation de 243 296 000 FCFA, il a été

collecté 233 860 320 FCFA, soit un taux d'exécution de 96% contre 100% qui est le taux de référence. Les taux d'exécution des années 2021, 2022, 2023 et 2024 sont également en dessous du taux de référence. Ils s'élèvent respectivement à 90%, 88%, 96% et à 99%. À contrario, les années 2019 et 2020 sont caractérisées par des niveaux de réalisation supérieurs au taux de référence, soit 106% en 2019 et 104% en 2020. Ces deux cas de figure se justifient par la migration des populations et le développement des activités économiques liés à l'achèvement des travaux d'aménagement hydroélectrique du barrage de Soubré. Bien que des efforts considérables aient été déployés par les services municipaux, les ressources propres ne couvrent qu'une infime partie des dépenses de la commune.

2.1.2 Faible contribution des ressources propres au financement des dépenses

Les ressources propres constituent le fondement de l'affirmation de l'autonomie financière de toute collectivité territoriale. Elles sont destinées à financer les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Cependant, dans la commune de Soubré, ces ressources ne couvrent qu'une faible portion des dépenses totales (figure 2).

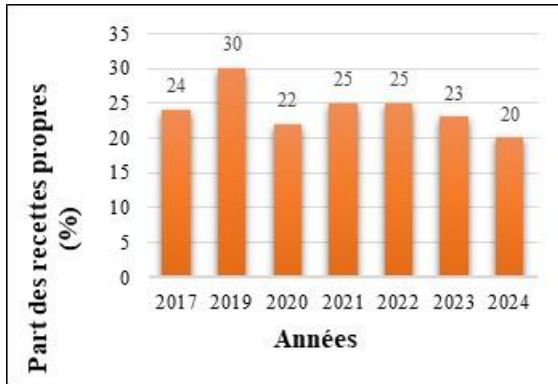


Figure 2 : Contribution des recettes propres au financement des dépenses communales de Soubré de 2017 à 2024

Source : Service financier de la Commune, 2025

La figure 2 met en lumière la modeste contribution des recettes propres au financement des dépenses de la commune de 2017 à 2024. Elle révèle deux grandes périodes. La première part de 2017 à 2021. Elle est caractérisée par une fluctuation des parts occupées par les recettes propres dans le financement des dépenses. Cette oscillation s'explique par la non maîtrise de l'assiette fiscale par les autorités municipales et la croissance lente des dotations de l'État. La seconde période est comprise entre 2022 et 2024. Elle est marquée par une baisse de la contribution des recettes propres aux dépenses publiques en raison non seulement d'une irrégularité des recettes propres mais aussi d'une hausse du taux de dotation de l'État qui s'élève à 15% par an contre 13% au cours de la période 2017-2021. La modeste contribution des recettes propres au financement

des dépenses influence par conséquent l'autonomie financière de la collectivité.

2.2 Impacts de la faiblesse des ressources propres sur l'autonomie financière de la commune de Soubré

2.2.1 Dépendance aux concours financiers de l'État

La municipalité de Soubré est soumise à une dépendance financière vis-à-vis de l'État. Cette dépendance se traduit par le poids important des concours financiers sur l'ensemble des recettes de la collectivité. La tableau I met en avant cette réalité.

Tableau I : Part des concours financiers de l'État et des recettes propres de la commune de 2017 à 2024

Années	Part des recettes propres (%)	Part des concours financiers de l'État (%)
2017	37	63
2019	47	53
2020	38	62
2021	38	62
2022	30	70
2023	31	69
2024	23	77
Proportion moyenne (%)	35	65

Source : Service financier de la Mairie, 2025

D'une manière générale, les subventions financières de l'État occupent en moyenne 65% des recettes de la collectivité contre 35% pour les recettes propres. La part

maximale des recettes propres a été enregistrée en 2019 avec une proportion de 47%. Cela a été possible grâce aux efforts de recouvrement s'élevant à 106% et la construction du barrage de Soubré qui a favorisé une immigration massive de populations. Quant à la part minimale, elle a été évaluée à 23% au cours de l'exercice budgétaire de l'année 2024 du fait d'une assiette fiscale non maîtrisée et d'une augmentation assez conséquente des concours financiers de l'État. La prépondérance des concours financiers de l'État réduit en conséquence, le potentiel propre d'investissement local.

2.2.2 Capacité d'investissement limitée à Soubré

La faiblesse des ressources propres poussant à la dépendance aux concours financiers de l'État, restreint les investissements de la commune de Soubré dans la mesure où une grande partie des ressources affectées par l'État servent aux dépenses de fonctionnement. Ainsi, force est de constater un déséquilibre entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement comme le montre le tableau II.

Tableau II : Répartition des recettes par section de 2017 à 2024

Années	Part du fonctionnement (%)	Part des investissements (%)
2017	69	24
2019	63	26
2020	66	27
2021	70	28
2022	58	19
2023	57	30
2024	55	26
Proportion moyenne (%)	62	25

Source : Service financier de la Commune, 2025

Comme indiqué dans le tableau II, les recettes municipales concourent à financer beaucoup plus le fonctionnement plutôt que les investissements. Ainsi le fonctionnement absorbe en moyenne 62% des recettes de la commune contre 25% pour les investissements. Ce qui témoigne d'une priorité accordée aux dépenses de fonctionnement. La proportion d'investissement la plus faible a été enregistrée en 2019 avec une part de 19% des recettes. Cet état dénote des excédents budgétaires réalisés par les autorités communales qui ont permis d'alimenter les fonds d'investissements. Cette manœuvre budgétaire a permis d'augmenter le taux d'investissement à 30% en 2020.

3. Discussion

Cette recherche a révélé une dépendance financière de la commune de Soubré vis-à-vis de l'État. Elle se justifie par la non maîtrise de l'assiette fiscale de la collectivité. Les résultats de cette étude concordent avec celles de A. E. Ovono (2009, p. 15), qui souligne dans son approche comparative sur les collectivités locales du Cameroun, de la Côte-d'Ivoire, du Gabon et du Sénégal que les ressources propres de ces dits collectivités sont non seulement insuffisamment diversifiées et évolutives mais aussi insignifiantes par rapport à l'ensemble des ressources locales d'où une dépendance aux ressources affectées par l'État. A. Hamadou (2020, p. 382) confirme également ces résultats en relevant que la libre administration des collectivités territoriales n'est pas appliquée de manière satisfaisante dans la mesure où des pans importants en matière d'organisation, de compétences ou de ressources sont suspendus aux décrets d'application, donc au bon vouloir de l'État central. M. Thiaw (2020, p. 2) quant à lui notifie que les recettes budgétaires des communes entamées par les charges salariales ne laissent que peu de place aux investissements. À cela s'ajoute la rigidité de la fiscalité locale qui maintient les collectivités dans une totale dépendance vis-à-vis de l'État. C'est ce que pointe du doigt F. K. Oka *et al* (2020, p. 168) lorsqu'il précise que les recettes propres de la commune d'Adzopé ne contribuent qu'à 22,53% du budget communal tandis que les apports étatiques représentent 77,47%. Cela entraîne un retard dans l'exécution des programmes triennaux. S. N. Bohoussou (2014, p. 172) fait également le même constat au niveau de la ville d'Abidjan. En effet, sur près de 80 milliards de

dépenses totales, les dépenses ne représentaient que moins 7% d'où un faible niveau de réalisation des projets d'équipement.

Conclusion

Les ressources propres de la commune de Soubré sont insuffisantes du fait d'une méconnaissance des contribuables, ce qui restreint l'assiette fiscale. En conséquence, elle dépend financièrement de l'État dans la mesure où 65% des ressources sont issues de celui-ci. Les ressources étatiques sont essentiellement destinées aux dépenses de fonctionnement ce qui limite la capacité d'investissement de la municipalité. Par conséquent, les investissements occupent en moyenne 25% de la recette totale contre 62% pour le fonctionnement. Ainsi, ce diagnostic invite à étendre le périmètre de réflexion aux implications spatiales de la configuration des ressources locales à Soubré.

Références bibliographiques

ADOMON Abodou Athanase, *Bilan de la politique de décentralisation en Côte d'Ivoire : cas des communes d'Alépé, de Taabo et de Yopougon*, Université Félix Houphouët-Boigny, 343 p.

BOHOUSSOU N'Guessan Séraphin, 2014, *Le District d'Abidjan et l'équipement des espaces à la périphérie de la ville*, thèse unique de doctorat, Université Félix Houphouët-Boigny, 379 p.

GBAYORO Bomisso Gilles, 2016, *Politique municipale et développement urbain en Côte d'Ivoire, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou*,

Thèse unique de Doctorat en géographie, Université Félix Houphouët-Boigny, 336 p.

HAMADOU Abdoulaye, 2020, « Le principe de la libre administration des collectivités territoriales au Niger », In *Annales Africaines*, Revue de la faculté des sciences juridique et politique de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, N° Spécial, Janvier 2020, pp. 375-416.

MEMEL Frédéric Armel, 2012, *Ressources communales et aménagement urbain en Côte d'Ivoire : cas de la ville de Dabou*, Thèse unique de Doctorat en géographie, Université Félix Houphouët-Boigny, 352 p.

NIAMKE Boua Kadja Jean Joël, 2020, *Décentralisation et développement des centres urbains de la région de l'Agneby-Tiassa*, Thèse unique de Doctorat, Université Félix Houphouët-Boigny, 270 p.

OKA Kouakou Ferdinand, ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure, DJAKO Arsène, 2020, « Les contraintes liées à la mise en œuvre des compétences transférées : cas de la commune d'Adzopé (Côte d'Ivoire) », In *Revue Ivoirienne de géographie des savanes*, Numéro Spécial Janvier 2020, pp. 159-175.

OVONO Essono Alexis, 2009, « L'autonomie financière des collectivités locales en Afrique noire francophone. Le cas du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Gabon et du Sénégal », In *Revue Afrilex*, N° spécial Finances Publiques, pp. 1-24.

THIAW Mamadou, 2020, *La notion de « ressources propres suffisantes » en matière de fiscalité des collectivités territoriales : les cas du Bénin, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal*, Thèse de Doctorat, Université Cheikh Anta Diop, 398 p.

YEO Bêh, 2019, *Décentralisation et développement local dans la commune de Bouaké*, Thèse unique de Doctorat en géographie, Université Alassane Ouattara, 420 p.